



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-199**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1213594-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : BIBLIOTHÈQUE MÉJANES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022 ET
ADOPTION DE LA CONVENTION DE RÉSIDENCE D'ARTISTE**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Lecture Publique, Patrimoine
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIBLIOTHÈQUE MÉJANES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022 ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RÉSIDENCE D'ARTISTE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2021-887, le Conseil Municipal a approuvé, en sa séance du 24 novembre 2021, la convention de partenariat « Contrat Territoire Lecture (CTL) 2021-2023 » avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.

Le CTL soutient des actions culturelles et des médiations sur l'ensemble du territoire, avec, pour objectif, entre autres, de renforcer le réseau de proximité. Ainsi, « Dis... Dessine-moi un automne », action autour de l'illustration jeunesse, est relancée pour la deuxième année consécutive.

Ce projet associant un auteur-illustrateur, accueilli en résidence d'artiste, choisi suite à un appel à projet lancé au cours du 1^{er} trimestre 2022, et les équipes des différents sites Méjanès s'intègre dans les grands axes stratégiques du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social des Méjanès et s'inscrit dans la Biennale d'Art et de Culture d'Aix-en-Provence – Une 5^{ème} saison.

Il convient donc d'établir une convention relative à la résidence d'artiste qui peut se résumer comme suit :

- L'artiste disposera de huit semaines de résidence : un premier temps de création intervenant en juillet et août 2022, donnant lieu à l'élaboration d'expositions dans quatre sites du réseau des Méjanes, suivi d'un temps de médiation, consacré à l'animation d'ateliers pour le public scolaire et familial se déroulant en novembre et en décembre 2022 ;
- La Commune s'engage à verser une subvention de 10 000 € (dix mille euros) ;
- La Commune met à disposition de l'artiste, à titre gracieux, un lieu d'hébergement, studio situé au sein de la bibliothèque des Deux Ormes.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **10 000 €** (dix mille euros) qui sera imputée sur la ligne budgétaire n°13419 qui présente les disponibilités suffisantes, en lien avec la subvention CTL de la DRAC PACA ;
- **ADOPTER** la convention de résidence d'artiste annexée au présent rapport, établie au bénéfice de Madame Fleur OURY, artiste-illustratrice ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

DL.2022-199 - BIBLIOTHÈQUE MÉJANES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022 ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RÉSIDENCE D'ARTISTE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

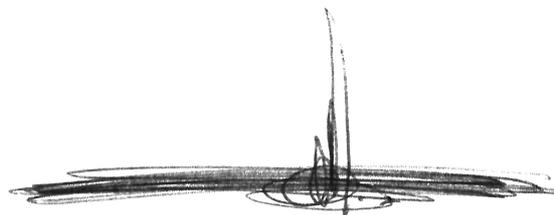
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00